



Céline Douzet

2007/01/01

⋮ Épreuve uniforme de français

Le baccalauréat de français: ressemblances différences avec l'EUF

Au moment de rédiger cet article, Céline Douzet terminait un master en conception d'outils pour l'apprentissage des langues à l'Université de Grenoble. Elle a fait un stage au CCDMD du 15 février 2006 au 15 juin 2006.

Pour tester les connaissances et la maîtrise de la langue, le Québec et la France ont chacun choisi leur épreuve. L'épreuve uniforme de français (EUF) pour le Québec, le baccalauréat de français pour la France. De nombreuses similitudes et différences peuvent être notées entre ces deux épreuves, notamment du point de vue des objectifs, du type d'examen et de la correction.

Les objectifs

L'EUF a pour objectif de s'assurer que l'élève possède, à la fin de ses études collégiales, les compétences minimales en lecture et en écriture pour comprendre des textes littéraires et énoncer un point de vue critique pertinent, cohérent et écrit dans un français correct. Trois critères sont pris en considération : le contenu, l'organisation des idées et la maîtrise de la langue. L'élève doit obtenir la note minimale C de passage aux trois critères pour pouvoir recevoir son diplôme d'études collégiales (DEC).

Les épreuves anticipées du baccalauréat de français, dont l'objectif est de vérifier les compétences et les connaissances acquises tout au long de la scolarité en français, reposent sur les contenus du programme de la classe de première[1]. Sont évaluées : la maîtrise de la langue et l'expression orale et écrite, l'aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes, à lier les différents textes du corpus avec la culture générale pour dégager une problématique, l'aptitude à élaborer un jugement argumenté, et enfin, la capacité de recourir à la faculté d'invention dans le cadre d'un exercice raisonné.

Le type d'examen

L'épreuve uniforme consiste en la rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots sur une problématique portant sur un ou deux textes littéraires. Trois sujets sont proposés au candidat. L'épreuve dure 4 h 30, pendant lesquelles il devra lire les textes littéraires proposés, choisir son sujet de rédaction, comprendre la question, analyser le ou les textes s'y rapportant et rédiger ensuite dans un français correct une dissertation critique.

Le baccalauréat comporte deux parties : l'écrit et l'oral. La partie écrite de l'épreuve porte sur un corpus de textes représentatif d'un ou de plusieurs objets d'étude de l'année de première. On présente des questions au candidat pour l'aider dans son travail d'écriture. On lui propose trois choix de travaux : un commentaire, une dissertation ou une écriture d'invention. L'épreuve dure quatre heures.

Le commentaire porte sur un texte littéraire dont le candidat doit faire l'étude pour ensuite justifier son interprétation. La dissertation consiste à conduire une réflexion personnelle et argumentée à partir d'une problématique littéraire issue du programme. Par exemple, dans l'épreuve 2006, on proposait un extrait de « La Légende de l'homme à la cervelle d'or » des *Lettres de mon moulin* d'Alphonse Daudet[2]. On demandait aux élèves choisissant ce sujet pourquoi certains écrivains avaient recours à la fiction pour transmettre des vérités ou des leçons. Leur réponse devait s'appuyer sur le texte proposé ainsi que sur des œuvres qu'ils connaissaient. L'écriture d'invention doit se faire en liaison avec les textes du corpus et la consigne d'écriture donnée dans le sujet. Cet exercice suppose que le candidat se soit approprié la

spécificité des textes dont il dispose (langue, style, pensée...). L'année dernière, en s'appuyant sur le même texte, il devait écrire une lettre en réponse à Alphonse Daudet, en se mettant à la place de la femme dont il était question dans l'extrait pour exprimer les émotions et les réflexions que l'histoire d'Alphonse Daudet lui avait inspirées.

L'épreuve orale a pour but d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances. Elle consiste à préparer, pendant 40 minutes, la présentation d'un texte (choisi par l'examineur dans la liste des extraits étudiés en cours par l'élève) selon une question proposée pour le guider dans son argumentation. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente librement son exposé. Ensuite, a lieu un entretien entre le candidat et l'examineur pour approfondir la réflexion sur le texte. L'épreuve orale, si elle fait essentiellement appel au travail mené pendant l'année, ne se réduit pas, on le voit, à la simple récitation d'une analyse déjà faite en classe.

La notation

Au Québec, l'évaluation d'une copie suit une grille très fine : les trois critères, « compréhension et qualité de l'argumentation », « structure du texte de l'élève » et « maîtrise de la langue », sont divisés en huit sous-critères qui eux aussi comportent chacun deux à trois autres aspects détaillés dans la grille. Ce découpage laisse peu de place à la subjectivité. De plus, chaque copie en échec sera réévaluée une ou plusieurs fois selon les cas. La notation n'est pas basée sur un nombre de points : une cote est attribuée à chacun des sous-critères et critères, mais on n'enlève pas de points à la suite d'une erreur. L'élève, pour réussir l'épreuve uniforme, devra avoir eu au minimum la cote « suffisant », soit un C, à chacun des trois critères.

En France, l'évaluation orale repose sur une grille qui prend en compte trois critères : « expression et communication », « réflexion et analyse » et « connaissances ». Ces trois critères sont divisés en sous-critères auxquels des points sont attribués, d'où une plus grande objectivité. La partie de l'exposé est notée sur 10 points, celle de l'entretien aussi. Pour la partie écrite de l'épreuve, trois domaines sont évalués : « expression », « analyse et réflexion », « connaissances ». Les correcteurs utilisent des grilles qui sont adaptées à chacun des trois types d'écriture. De plus, la copie ne subit qu'une seule correction, qu'elle ait reçu la moyenne ou non. Enfin, que ce soit à

l'oral ou à l'écrit, la notation se base sur un système de points que l'on accorde ou que l'on retire. Il existe une différence majeure entre les deux examens sur le plan de la correction de la langue : un élève qui fait plus de 30 fautes en France perd 3 points au maximum alors qu'au Québec, le candidat rate l'épreuve. En somme, il n'y a pas de note éliminatoire au baccalauréat de français contrairement à l'EUF québécoise.

Les autres différences

Parmi les autres différences, on peut noter l'enjeu de chacun de ces examens : ne pas avoir la moyenne au baccalauréat de français n'empêche pas un élève d'obtenir son baccalauréat, puisque les matières sont compensables, tandis que la réussite à l'EUF est indispensable pour obtenir le DEC et, éventuellement, pour la poursuite d'études universitaires. Soulignons aussi la possibilité pour les cégépiens d'apporter trois ouvrages de référence alors qu'aucun document n'est autorisé en France. Enfin, le baccalauréat ne comporte qu'une session par an, l'épreuve uniforme trois.



- 1 La classe de première correspond à la première année du collégial : c'est l'année où l'on passe le baccalauréat de français ; elle est suivie de la terminale, où l'on passe toutes les autres épreuves du baccalauréat. [Retour](#)
- 2 Pour connaître les épreuves du baccalauréat de français 2006, vous pouvez consulter le site de l'Académie d'Amiens au lien suivant : www.ac-amiens.fr/pedagogie/lettres/eaf/sujets-metropole_juin06.html
[Retour](#)



Céline Douzet